

Mise à jour 20 mars 2020

Conditions sanitaires pour l'organisation de la librairie et l'accueil du public

RAPPEL DES REGLES DE BASES

- Une jauge de 8m² par client, soit **9 personnes dans la librairie**. Faire cesser les nouvelles entrées lorsque la capacité maximale d'accueil est atteinte. il est préférable que la file d'attente se forme à l'extérieur du magasin.
 - **Port du masque obligatoire à partir de 11 ans**. Le masque doit obligatoirement couvrir le nez, la bouche et le menton. Dans toute la mesure du possible, il est demandé aux parents accompagnant des jeunes enfants de leur tenir la main afin qu'ils ne circulent pas librement dans les allées et ne manipulent pas les ouvrages
- **Gel hydro-alcoolique : obligatoire avant d'entrer**. Cette mesure limite les risques lors de la manipulation des ouvrages.
- Les clients réticents à fréquenter les librairies peuvent continuer le « **click and collect** » avec paiement en ligne.
 - le Haut Conseil de la santé publique recommande d'associer à cette jauge une distance de deux mètres entre deux personnes issues d'unités sociales différentes.

PROTOCOLE COMPLET

Ce document vise à apporter aux libraires des repères pour l'organisation de leur magasin et l'accueil du public durant la crise sanitaire. Il a été validé par le ministère des Solidarités et de la Santé le 6 mai 2020 dans sa version du 6 mai 2020. Il intègre les nouvelles dispositions qui s'appliqueront dans les librairies à compter de leur réouverture, le 28 novembre.

- Renouvellement régulier de l'air des locaux par ventilation naturelle (ouverture régulière des portes et des fenêtres) ou par un système d'aération mécanique. A défaut, désinfection des poignées très fréquemment.
- Priorité au paiement par carte et sans contact pour les paiements inférieurs à 50€. A défaut, nettoyage du clavier du terminal lors de chaque utilisation. - En cas de paiement en espèces et de remise de monnaie,

mettre en place une soucoupe pour la déposer (pas de remise de la main à la main). Nettoyer celle-ci régulièrement. -

- Equipement de la caisse avec une vitre en plexiglas permettant une barrière physique avec le client au moment du paiement.
- Délimitation des distances d'attente en caisse et à l'extérieur de la librairie par marquage au sol et/ou affichage.
- Espace « à part » pour le retrait des commandes déjà payées le plus près possible de l'entrée de la librairie (voire à l'extérieur) afin que les clients stationnent le moins possible à l'intérieur du magasin.
- Accueillir les collectivités en dehors des heures d'ouverture au public
- Paquets cadeau : - remettre au client le matériel nécessaire pour le paquet cadeau (rouleau...) sans le réaliser en librairie
- Une jauge de 8m² par client, soit 9 personnes au RDC de la librairie et 1 à l'étage. Une tolérance est prévue pour les familles ou les personnes accompagnantes. Ainsi, comptent pour un client seulement : ▪ un couple ▪ une personne ou un couple avec enfants ▪ une personne âgée ou handicapée accompagnée. il convient, dans la mesure du possible, de limiter à deux adultes le nombre de personnes par unité sociale (famille...).
- le Haut Conseil de la santé publique recommande d'associer à cette jauge une distance de deux mètres entre deux personnes issues d'unités sociales différentes.
- Dans les magasins en dessous du seuil de 400m², la présence d'une personne à l'entrée n'est pas requise mais le commerçant doit être en situation de connaître le nombre de personnes dans son magasin et faire cesser les nouvelles entrées lorsque la capacité maximale d'accueil est atteinte.

Dans tous les cas de figure, il est préférable que la file d'attente se forme à l'extérieur du magasin plutôt qu'à l'intérieur

- Port du masque obligatoire à partir de 11 ans. Le masque doit obligatoirement couvrir le nez, la bouche et le menton. Dans toute la mesure du possible, il est demandé aux parents accompagnant des jeunes enfants de leur tenir la main afin qu'ils ne circulent pas librement dans les allées et ne manipulent pas les ouvrages.

- Gel hydro-alcoolique : obligatoire avant d'entrer. Cette mesure limite les risques lors de la manipulation des ouvrages.
- Les clients réticents à fréquenter les librairies peuvent continuer le « click and collect ».
- Animations : dans l'attente de nouvelles directives sur les réunions publiques de cette nature, il reste conseillé de reporter son programme d'animations surtout si l'espace dédié est confiné. Dans le cas contraire, le respect le plus strict de la distanciation et des autres gestes barrières est impératif.